



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 avril 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et madame la conseillère Myriam Nadeau formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-446

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 MARS ET 2 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 26 mars et 2 avril 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-447

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES, RÉTROCESSION DE LOTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE ET ANNULLATION DE NUMÉROS D'IMMEUBLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE POINTE-GATINEAU, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DE BELLEVUE, DU LAC-BEAUCHAMP, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - CÉDRIC TESSIER, MYRIAM NADEAU, GILLES CARPENTIER, SYLVIE GONEAU, STÉPHANE LAUZON, JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE certains projets de développement situés dans le secteur de Gatineau ont fait l'objet d'une approbation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces nouveaux projets implique l'identification de deux nouvelles rues, le remplacement de deux noms de rues, le prolongement de quatre rues existantes, l'élargissement de cinq rues existantes et la nouvelle désignation d'un lot à titre de rue;

CONSIDÉRANT QUE la rétrocession de cinq lots ayant servi à l'identification d'un cul-de-sac permettra l'émission de cinq permis de construire résidentiels sur la rue Jeannine-Grégoire-Ross;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'annuler deux numéros d'immeuble, les 356 et 360, boulevard Labrosse à la suite de l'émission de certificats d'autorisation pour la démolition de résidences en 1993 et 2000;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes au plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge appropriés les nouveaux noms de rues Hervé-Simoneau et Louis-Bisson;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues sont conformes aux normes de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les changements de désignation de noms de rues, la rétrocession de lots et annulation de numéros d'immeubles pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

Nouveaux noms de rues

Numéros de lots	Cadastre	Noms de rues
Projet - Secteur Aéroport (secteur de la rue Arthur-Fecteau)	Cadastre du Québec	Rue Hervé-Simoneau Rue Louis-Bisson
A. 5 367 756		
B. 5 367 757		

Prolongements de rues

Projet Domaine du Lac Phase 2	Cadastre du Québec	Rue Marcelle-Ferron Rue Alice-Parizeau
C. 5 408 892		
D. 5 408 893		
Projet Toulouse	Cadastre du Québec	Rue de Toulouse
E. 5 129 112		
Secteur Aéroport	Cadastre du Québec	Rue Arthur-Fecteau
F. 5 367 755		

Nouvelle désignation

Sud du boulevard de la Cité	Cadastre du Québec	Boulevard de la Cité
G. 1 273 233		

Surlargeurs de rues

Projet - Rapibus Station Lorrain	Cadastre du Québec	Boulevard Lorrain
H. 5 345 364 5 345 365		
Secteur Aéroport	Cadastre du Québec	Chemin Industriel
I. 5 086 588		
Chemin des Érables	Cadastre du Québec	Chemin des Érables
J. 5 437 212		

Rétrocessions de lots

Projet - Domaine de La Baie	Cadastre du Québec	
K. 5 037 085		275, rue Jeannine-Grégoire-Ross
5 037 094		271, rue Jeannine-Grégoire-Ross
5 037 095		272, rue Jeannine-Grégoire-Ross
5 037 096		276, rue Jeannine-Grégoire-Ross
5 037 115		268, rue Jeannine-Grégoire-Ross

Annulations de numéros d'immeubles

Boulevard Labrosse	Cadastre du Québec	Anciennes adresses
L.	1 101 792-P	356, boulevard Labrosse
	1 101 792-P	360, boulevard Labrosse

Changements de nom de rue

Projet - Les Jardins de Templeton	Cadastre du Québec	Impasse Donat-Dagenais
M.	1 254 471	
	Section formant une impasse (rue Quévillon)	Impasse Charles-Chénier
N.	1 254 472	
	Section formant une impasse (rue Hubert)	

Changements de numéros d'immeuble

O. Projet Les Jardins de Templeton

Le lot 1 252 631 connu sous le 200, rue Hubert soit reconnu comme étant le 68, rue Hubert
 Le lot 1 252 732 connu sous le 201, rue Hubert soit reconnu comme étant le 64, rue Hubert
 Le lot 1 252 633 connu sous le 202, rue Hubert soit reconnu comme étant le 60, rue Hubert
 Le lot 1 252 634 connu sous le 203, rue Hubert soit reconnu comme étant le 56, rue Hubert
 Le lot 1 252 635 connu sous le 204, rue Hubert soit reconnu comme étant le 52, rue Hubert
 Le lot 1 252 636 connu sous le 205, rue Hubert soit reconnu comme étant le 48, rue Hubert
 Le lot 1 252 637 connu sous le 206, rue Hubert soit reconnu comme étant le 44, rue Hubert
 Le lot 1 252 638 connu sous le 207, rue Hubert soit reconnu comme étant le 40, rue Hubert
 Le lot 1 252 639 connu sous le 208, rue Hubert soit reconnu comme étant le 36, rue Hubert
 Le lot 1 252 640 connu sous le 209, rue Hubert soit reconnu comme étant le 32, rue Hubert
 Le lot 1 252 641 connu sous le 210, rue Hubert soit reconnu comme étant le 28, rue Hubert
 Le lot 1 252 642 connu sous le 211, rue Hubert soit reconnu comme étant le 3, rue Charles-Chénier
 Le lot 1 252 643 connu sous le 212, rue Hubert soit reconnu comme étant le 7, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 644 connu sous le 213, rue Hubert soit reconnu comme étant le 11, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 645 connu sous le 214, rue Hubert soit reconnu comme étant le 15, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 646 connu sous le 215, rue Hubert soit reconnu comme étant le 20, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 733 connu sous le 216, rue Hubert soit reconnu comme étant le 16, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 647 connu sous le 217, rue Hubert soit reconnu comme étant le 12, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 648 connu sous le 218, rue Hubert soit reconnu comme étant le 8, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 734 connu sous le 219, rue Hubert soit reconnu comme étant le 4, impasse Charles-Chénier
 Le lot 1 252 652 connu sous le 220, rue Hubert soit reconnu comme étant le 20, rue Hubert
 Le lot 1 252 651 connu sous le 221, rue Hubert soit reconnu comme étant le 16, rue Hubert
 Le lot 1 252 650 connu sous le 222, rue Hubert soit reconnu comme étant le 12, rue Hubert
 Le lot 1 252 653 connu sous le 223, rue Hubert soit reconnu comme étant le 8, rue Hubert
 Le lot 1 252 654 connu sous le 224, rue Hubert soit reconnu comme étant le 4, rue Hubert
 Le lot 1 252 655 connu sous le 225, rue Hubert soit reconnu comme étant le 3, rue Quévillon
 Le lot 1 252 656 connu sous le 250, rue Hubert soit reconnu comme étant le 67, rue Hubert
 Le lot 1 252 735 connu sous le 251, rue Hubert soit reconnu comme étant le 15, rue Le Marquis
 Le lot 1 252 658 connu sous le 309, rue Hubert soit reconnu comme étant le 19, rue Hubert
 Le lot 1 252 659 connu sous le 310, rue Hubert soit reconnu comme étant le 23, rue Hubert
 Le lot 1 252 660 connu sous le 311, rue Hubert soit reconnu comme étant le 27, rue Hubert
 Le lot 1 252 661 connu sous le 312, rue Hubert soit reconnu comme étant le 31, rue Hubert
 Le lot 1 252 662 connu sous le 313, rue Hubert soit reconnu comme étant le 35, rue Hubert
 Le lot 1 252 663 connu sous le 314, rue Hubert soit reconnu comme étant le 39, rue Hubert
 Le lot 1 252 664 connu sous le 315, rue Hubert soit reconnu comme étant le 43, rue Hubert
 Le lot 1 252 665 connu sous le 316, rue Hubert soit reconnu comme étant le 47, rue Hubert

Le lot 1 252 677 connu sous le 242, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 71, rue Quévillon
 Le lot 1 252 689 connu sous le 243, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 75, rue Quévillon
 Le lot 1 252 690 connu sous le 244, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 79, rue Quévillon
 Le lot 1 252 691 connu sous le 245, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 83, rue Quévillon
 Le lot 1 252 692 connu sous le 246, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 87, rue Quévillon
 Le lot 1 252 693 connu sous le 247, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 91, rue Quévillon
 Le lot 1 252 701 connu sous le 248, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 95, rue Quévillon
 Le lot 1 252 704 connu sous le 249, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 63, rue Hubert
 Le lot 1 252 705 connu sous le 293, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 108, rue Quévillon
 Le lot 1 252 703 connu sous le 294, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 104, rue Quévillon
 Le lot 1 252 700 connu sous le 295, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 100, rue Quévillon
 Le lot 1 252 688 connu sous le 296, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 96, rue Quévillon
 Le lot 1 252 684 connu sous le 297, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 60, rue Quévillon
 Le lot 1 252 685 connu sous le 298, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 56, rue Quévillon
 Le lot 1 252 686 connu sous le 299, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 52, rue Quévillon
 Le lot 1 252 687 connu sous le 300, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 48, rue Quévillon
 Le lot 1 252 699 connu sous le 301, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 3, impasse Donat-Dagenais
 Le lot 1 252 702 connu sous le 302, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 7, impasse Donat-Dagenais
 Le lot 1 252 698 connu sous le 303, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 8, impasse Donat-Dagenais
 Le lot 1 252 696 connu sous le 304, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 4, impasse Donat-Dagenais
 Le lot 1 252 674 connu sous le 305, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 36, rue Quévillon
 Le lot 1 252 675 connu sous le 306, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 32, rue Quévillon
 Le lot 1 252 676 connu sous le 307, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 24, rue Quévillon
 Le lot 1 252 697 connu sous le 308, rue Quévillon soit reconnu comme étant le 8, rue Quévillon

QUE les opérations portant sur une cession de terrain ayant trait à l'ouverture ou le prolongement d'une rue ainsi que sur une cession en vue d'un élargissement de la voie publique à même un terrain privé (parcelles identifiées par les lettres C, D, E, H, J) soient effectuées au coût de 1 \$;

QUE les interventions où la Ville est propriétaire de l'assiette foncière où se réalise l'opération de cession (parcelles identifiées par les lettres A, B, F, I) et celle relative à la rétrocession de parties de terrain portant sur la rue Jeannine-Grégoire-Ross au Domaine La Baie (parcelles identifiées par la lettre K) soient effectuées à coût nul;

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le document relatif à ces changements de désignation de noms de rues, de rétrocession de lots, de changements d'adresses et l'annulation de numéros d'immeuble.

Adoptée

CE-2014-448

SOUSSION 2014 SP 038 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - RUE DES MONTAGNAIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence dans le cadre du projet de prolongement d'une conduite d'aqueduc, rue des Montagnais, pour un montant total approximatif de 53 923,28 \$ incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ S.E.N.C. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-006-28984	48 640,32 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Réfection de pavage de rues locales
04-13493	2 345,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 937,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-449 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-09 - 406 473,91 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 MARS 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 au montant de 406 473,91 \$ pour la période du 9 au 15 mars 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-450 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-10 - 166 374,75 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 MARS 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 au montant de 166 374,75 \$ pour la période du 16 au 22 mars 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-451 **SOUMISSION 2013 SP 358A - SERVICE D'ENTRETIEN DE TRAITEMENT DE L'EAU DES TOURS DE REFROIDISSEMENT - ENTRETIEN DES ÉDIFICES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Philippe-André Boileau enr., 668, rue Osborne, Montréal, Québec, H4H 1X2, pour le service d'entretien de traitement de l'eau des tours de refroidissement au montant approximatif total de 96 464,03 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 28 février 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2015, 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-452

SOUSSION 2014 SI 064 - FOURNITURE DE CHAUSSURES, BOTTILLONS, BOTTES DE SÉCURITÉ ET CHAUSSURES DE CÉRÉMONIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Spécialiste de la Sécurité au Travail/3835243 Canada inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1, pour la fourniture de chaussures, bottillons, bottes de sécurité et chaussures de cérémonie, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour deux ans de 84 725,08 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 999 \$ incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes disponibles au budget des années 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-651-28985	12 610,03 \$	Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires
02-22200-651-28986	25 602,18 \$	Opérations - Incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	1 842,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 308,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-453

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 7 684,06 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 552 485,04 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 10 901,11 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 - 55 113,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéro 12 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	7 684,06 \$	31 mars au 4 avril 2014
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	552 485,04 \$	31 mars au 4 avril 2014
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	10 901,11 \$	31 mars au 4 avril 2014
Liste des embauches numéro 12	Embauches de personnel temporaire	55 113,19 \$	24 au 28 mars 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-454 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 D'UN MONTANT TOTAL DE 379 668,11 \$ - PÉRIODE DU 27 MARS AU 2 AVRIL 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant total de 379 668,11 \$ pour la période du 27 mars au 2 avril 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-455 **TOPONYMIE MUNICIPALE - DÉSOFFICIALISATION DE LA RUE BENSON - SECTEUR DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau travaille actuellement sur la description des toponymes officiels du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce projet, il est ressorti que la rue Benson aurait été officialisée par l'ex-Ville de Gatineau possiblement dans la décennie 1990 mais que cette rue ne fut jamais ouverte;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire du Comité de toponymie de la Ville a effectué des recherches dans les archives de la Ville, et ce, sans succès, tout comme auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE lesdites recherches ne permettent pas de trouver la résolution qui a officialisé l'odonyme « Benson » ainsi que le lieu où cette voie de communication aurait dû être située dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la rue Benson n'a jamais été désofficialisée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau et le Service de l'urbanisme et du développement durable jugent opportun et d'intérêt public de désofficialiser la rue Benson qui ne fut jamais ouverte dans le secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désofficialisation de la rue Benson qui ne fut jamais ouverte dans le secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2014-456 **SUBVENTION DE 250 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - ACTIVITÉS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour leurs activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	100 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-457

**SUBVENTION DE 600 \$ - 1^{ère} ÉDITION DU CHALLENGER DE GATINEAU -
TOURNOI DE TENNIS FÉMININ - 5 AU 13 JUILLET 2014 - MEMBRES DU
CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Challenger de Gatineau, à l'attention de monsieur Mathieu Toupin, 72, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W1, à titre de subvention pour la tenue de la 1^{ère} édition du tournoi de tennis féminin Challenger de Gatineau qui se déroulera au parc de l'Île du 5 au 13 juillet 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	150 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-458

**SUBVENTION DE 900 \$ - PARTICIPATION D'ÉLÈVES DES SECONDAIRES AU
GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE AU SECONDAIRE - COMMISSION SCOLAIRE
DES DRAVEURS - 23 AU 25 MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention du Grand défi Pierre Lavoie au secondaire, 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, à titre de subvention pour la participation d'élèves des écoles secondaires au Grand défi Pierre Lavoie du 23 au 25 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-459 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME-DU-ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 - FÊTE DES BÉNÉVOLES - 30 AVRIL 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame-du-St-Rosaire, Conseil 12112, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des bénévoles qui aura lieu le 30 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	1 000 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-460 **SUBVENTION DE 2 400 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 5 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 400 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour l'activité bénéfice qui aura lieu le 5 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	1 000 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-461 **SOUMISSION - 2014 SP 059 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les frères Paiva/1626187 Canada inc., 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de réparation de trottoirs et de bordures pour les secteurs de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 012 688,54 \$ incluant les taxes, pour deux ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sa soumission du 6 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le Service des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs et de bordures aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année. Après la première année, à la date anniversaire, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation. Il en sera de même si la Ville se prévaut de l'option de renouvellement.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2015 et 2016, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12056-001-28987	11 270,97 \$	Aménagement de trottoirs - Accessibilité universelle - Aménagement de trottoirs
02-30120-999-28988	729 000,00 \$	Division des réseaux et aménagement urbain - Autres
02-31230-521-28989	167 480,01 \$	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	43 763,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	54 829,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-462*

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - 2014 SP 057 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les documents d'appel d'offres public pour le mandat de services professionnels pour les services d'auditeurs indépendants comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération, soumission, clauses administratives, services, offre de prix et offre de services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-463

SUBVENTION DE 210 \$ - CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES - CONCERT-BÉNÉFICE - 1^{er} MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 210 \$ à l'ordre du Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, C. P. 1872, succursale de Hull, Gatineau, Québec, J8X 1Z3, à titre de subvention pour un concert-bénéfice le 1^{er} mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	40 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

02-79942-972	100 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	20 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-464

RÈGLEMENT HORS COUR - INCIDENT AU PARC LIMBOUR - 9 DÉCEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 9 décembre 2010 au parc Limbour;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, une poutre transversale d'une balançoire se serait affaissée d'une hauteur d'environ 15 pieds;

CONSIDÉRANT la mise en demeure reçue conjointement par la Ville de Gatineau et par la Commission scolaire des Draveurs de la part des procureurs de l'enfant qui fut blessé à la suite de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure visait conjointement et solidairement la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs, et ce, pour des dommages subis tant par la jeune fille que par les parents de celle-ci;

CONSIDÉRANT les discussions tripartites qui sont survenues par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les demandeurs, la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est intervenu avant l'institution de procédures judiciaires vu les faits allégués;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément à l'entente de principe intervenue :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-465

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR SIMON MORISSET À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire de conseiller en ressources humaines (poste numéro TMP-CAD-066 au plan d'effectifs des cadres), et ce, pour une durée totale de trois ans, à la Division des services techniques du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Simon Morisset à titre de conseiller en ressources humaines (poste numéro TMP-CAD-066 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des services techniques du Service des travaux publics, sous la gouverne du chef de division, des Services techniques, et ce, pour une durée de trois ans.

Le salaire de monsieur Simon Morisset sera celui de la classe 3, échelon 4 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Simon Morisset sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 – Administration – Réalignement stratégique - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-466

SOUSSION 2014 SP 100 - RÉGIME FLEXIBLE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA VILLE DE GATINEAU - ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUSSIONS

CONDIDÉRANT QUE le contrat pour le régime flexible d'assurance collective vient à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres afin de mandater un ou plusieurs assureurs pour le régime flexible d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2010-590 du 21 avril 2010, la Ville de Gatineau a retenu les services de la firme Aon Hewitt afin de l'accompagner dans l'exercice de préparation du cahier des charges et de l'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser une grille d'évaluation et de pondération pour faire le choix du ou des assureurs pour le régime flexible d'assurance collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération qui sera utilisée pour le choix du ou des assureurs dans le cadre de l'appel d'offres pour le régime flexible d'assurance collective des employés et retraités de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2014-467

SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103927

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension disciplinaire de cinq jours sans solde de l'employé 103927.

Adoptée

CE-2014-468

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR GRÉGOIRE MARTINEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE, DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Grégoire Martineau sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Grégoire Martineau à titre de contremaître de relève à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement pour la période prévue du 18 janvier au 30 avril 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Grégoire Martineau à titre de contremaître de relève à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement pour la période prévue du 18 janvier au 30 avril 2014.

Le salaire de monsieur Grégoire Martineau est celui de la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-135 – Administration Service de l'environnement - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-469

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 110211

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 110211.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif